

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF139

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Bony, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Fabrice Brun,
Mme Bazin-Malgras, Mme Petex, Mme Kremer et Mme Bay**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	1 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	1 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros du programme 207- Sécurité et éducation routières de l'action 01- Observation, prospective, réglementation et soutien au programme vers le programme 152- Gendarmerie nationale de l'action 03- Missions de police judiciaire et concours à la justice.

Amendement d'appel.

Le trafic de tabac ne cesse d'exploser en France, la consommation de tabac provenant du marché parallèle étant évaluée en 2023 à 39,7% de la consommation globale.

la France est le 1er pays européen de la consommation de cigarettes illicites.

Le Plan tabac 2023-2025 mis en œuvre n'a pas permis d'inverser la tendance : les achats parallèles pourraient bientôt représenter une cigarette sur deux consommées en France.

La forte baisse des volumes de vente dans le réseau légal (-8% en 2023), conjuguée à la stagnation de la prévalence tabagique depuis 4 ans, atteste du changement de comportement des fumeurs adultes.

L'augmentation du prix du paquet de cigarettes ne semble profiter qu'aux trafics, en particulier dans les régions frontalières.

Si la prévention et la sensibilisation des jeunes aux dangers du tabac sont essentielles et demeurent le meilleur moyen de les en éloigner, il convient de lutter plus fermement contre les trafics.

C'est pourquoi il convient d'interroger les moyens alloués à la lutte contre les trafics de tabac afin d'y mettre un terme et d'augmenter les moyens pour y faire face.